



**PLENARSITZUNG VOM 4. Dezember 2017**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE DU 4 décembre 2017**

**Perspectives INTERREG VI: Région métropolitaine tri-nationale du Rhin supérieur – Etat des lieux de la transposition de la stratégie 2020 / Actualisation de la stratégie 2030**

---

**Le Conseil Rhénan, lors de sa session plénière du 4 décembre et sur proposition du bureau,**

1. prend connaissance du rapport conclusif de la réunion du pilier politique élargi de la région métropolitaine tri-nationale du Rhin supérieur.
2. au regard du futur programme INTERREG VI A de la Commission Européenne, salue le lancement immédiat des travaux sur la future orientation stratégique pour le développement de la région transfrontalière.
3. salue l'intention de poursuivre le développement de la stratégie 2020 de la RMT et son actualisation en «stratégie 2030» en étroite coopération avec les acteurs des piliers «Sciences» et «Economie». Elle devra servir de base et de guide lors de l'élaboration du programme opérationnel INTERREG VI A Rhin supérieur.
4. participera activement à l'élaboration de la «Stratégie 2030» et donne mandat aux responsables du niveau opérationnel de collaborer à cette stratégie et de présenter leur rapport lors du prochain bureau au printemps 2018.

## Rapport

Les orientations stratégiques nécessaires au futur développement de la région du Rhin supérieur étaient au cœur des discussions menées dans le cadre de la réunion du pilier politique élargi de la région métropolitaine tri-nationale qui a eu lieu le 30 octobre 2017 au Regierungspräsidium de Freiburg sous la présidence de Mme Bärbel Schäfer, porte-parole du pilier politique. Les porte-paroles des piliers «Economie», M. Heimburger, président de la CCI Alsace Eurométropole et «Sciences», M. le Recteur Prof. Dr. Schiewer, ont également participé à la réunion.

Une discussion avait eu lieu au préalable dans le cadre de l'European Week of Regions and Cities, le 11 octobre 2017 à Bruxelles, entre M. Josha Frey, en sa qualité de président du conseil rhénan et des représentants de la DG Regio de la Commission Européenne. Mme Bärbel Schäfer, en sa qualité de présidente du comité de suivi INTERREG VA Rhin supérieur, y avait également participé.

Il est vraisemblable qu'à l'avenir, la Commission Européenne prêtera davantage d'attention aux régions frontalières en Europe.

La mise en place d'un point de contact «frontalier» composé d'experts de la Commission spécialisés dans les questions transfrontalières avec pour mission de conseiller les autorités nationales et régionales par la collecte et l'échange de bonnes pratiques au travers d'un nouveau réseau en ligne créé à l'échelle de l'Union Européenne, est envisagée. Il est envisageable que pour les projets et mesures spécifiques limités dans le temps, les dispositions d'un Etat puissent aussi à l'avenir être appliquées dans le pays voisin. Le point de contact entamera son travail début 2018.

Un appel à projets lancé avant fin 2017, permettra le dépôt de projets-pilotes qui se sont heurtés à des difficultés juridiques ou administratives spécifiques à la frontière. Jusqu'à 20 projets mettant en valeur des solutions innovantes pour faire face aux obstacles transfrontaliers seront sélectionnés; les résultats seront largement diffusés pour servir d'exemple.

A l'avenir, les co-financements des programmes INTERREG porteront prioritairement sur la résolution des obstacles existants. Des moyens seront mis à disposition de projets qui développeront les atouts existants – également dans les régions frontalières prospères de l'Union Européenne, telles que le Rhin supérieur par exemple.

## PROJET

Le montant des aides disponibles fera partie du cadre financier pluriannuel qui reste à adopter. Dans la précédente période de financement, elle correspondait à 2,8 % du budget de l'Union Européenne. Un manque d'environ 10-12 Md d'Euros apparaîtra selon toute vraisemblance suite au Brexit et devra être couvert.

A l'évidence, la Commission Européenne demandera à l'avenir à toutes les régions frontalières d'élaborer une stratégie (de développement) concrète.

Le Rhin supérieur sert d'exemple une fois de plus. La région métropolitaine tri-nationale du Rhin supérieur créée en 2010, avait déjà dans les années 2012 et 2013 élaboré sa «stratégie 2020». Elle a ainsi pu servir conjointement de base et de guide lors de la rédaction du programme opérationnel INTERREG V A.

Compte tenu de la transposition et de la mise en œuvre réussie d'une large part des objectifs de la stratégie 2020, les participants ont été d'avis de retenir cette organisation stratégique pour la préparation du programme INTERREG VI A.

La démarche devra s'appuyer sur les expériences acquises lors de l'élaboration de la stratégie 2020. La finalisation de la stratégie est prévue en automne 2019.

Pour le pilier politique, la participation des acteurs de la Conférence du Rhin supérieur, du conseil rhénan, des Eurodistricts et du réseau des villes du Rhin supérieur sera nécessaire. Les représentants des piliers «Sciences» et «Economie» seront également associés. Enfin, le dialogue avec les représentants de la société civile reste à déterminer.

Thomas Köhler, responsable du Secrétariat INTERREG de la Région Grand Est a souligné l'articulation nécessaire de cette procédure avec l'élaboration du programme opérationnel INTERREG VI A, temporellement proche.

L'accord sur le contenu et l'appui en personnels nécessaires à cette procédure par les acteurs du Conseil Rhénan et de la Conférence du Rhin supérieur, sont d'une importance capitale pour pouvoir conduire le processus de manière professionnelle et créative.

---

**Rapporteur** : Bärbel Schäfer, Regierungspräsidentin Freiburg